

**BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 30 juin 2016– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIEMI Dino	Délégué du Conseil Régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole FOREST	à Mme Michèle PEREZ
M. VALLUY Jean-Christophe	à M. Bernard SOUTRENON

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 30 JUIN 2016

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc.

Claude BONNEL exerce les fonctions de secrétaire de séance.

### 1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS :

- **Comité de pilotage Agriculture durable du 18 décembre 2015** : Les étudiants de l'ISARA ont présenté un état des lieux de la vision de l'agroécologie par les éleveurs laitiers et viticulteurs du Parc. Par ailleurs, l'ARDAB a également présenté son travail sur le potentiel de conversion vers l'agriculture biologique dans le Haut Pilat sur les communes de Jonzieux, Marlihes et Saint Genest Malifaux dans le périmètre de protection du barrage des Plats. Le Comité de pilotage a également évoqué le soutien à la Fête du lait qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2016 à Marlihes.
- **Comité de pilotage de la Charte forestière de Territoire des 1<sup>er</sup> décembre 2015 et 10 mai 2016** : un groupe de travail a été créé sur la thématique Bois/énergie. Ce groupe fait ressortir les difficultés d'approvisionnement en plaquette de proximité et le manque d'espace de stockage. Le projet de recherche OUI GEF auquel le Parc participe a été présenté, de même que les actions conduites actuellement sur le développement des usages du sapin blanc. Une fête de la forêt avec l'association des ETF est en projet pour 2017.  
A l'occasion de la présentation de ce compte rendu, Raymond Vial confirme que la démarche Sylv'ACCTES va se poursuivre, qu'il sera sans doute le président de Sylv'ACCTES et que la Région Auvergne Rhône Alpes présentera son programme Forêt/Bois lors d'une réunion le 6 septembre prochain.  
Charles Zilliox explique qu'il a participé à l'assemblée générale des communes forestières d'Auvergne Rhône Alpes et que l'enjeu de l'animation a été pointé.
- **Groupe de travail Energie/climat du 17 mai 2016** : le COPIL a été l'occasion de faire un point sur les actions portées par le Parc et Saint Etienne Métropole dans le cadre de TEPos-CV. Il a également été question de la distribution des leds obtenues du fait de la labellisation TEPos-CV via les communautés de communes et avec accompagnement du Parc, aux personnes les plus défavorisées. Le COPIL est également revenu sur l'essaimage de la centrale villageoise des Haies et sur le consortium mis en place à l'initiative d'ERDF pour expérimenter le premier Smart Grid en milieu rural. Il a également été question du Coup de pouce « adaptation » qui sera présenté dans le cadre de la présente session du Bureau.
- **Comité de pilotage du contrat corridors Grand Pilat du 10 mai 2016** : le dispositif d'évaluation dont il a d'ores et déjà été question lors d'un précédent Bureau a été validé. Les dossiers de demande de financement auprès de la Région et de l'Union européenne répondant aux objectifs du Contrat corridors ont également déjà été présentés en Bureau.
- **Groupes de travail Architecture et urbanisme des 20 janvier, 2 mars et 6 avril 2016** : le groupe de travail a examiné les PLU du Bessat, de Planfoy et de Saint Genest Malifaux. Il a

également été question des modalités de suivi du travail des étudiants de l'IUL de Lyon sur les formes denses de l'habitat traditionnel du Pilat. Le rendu final de ce travail a eu lieu le 23 juin dernier.

- **Comité de pilotage Destination Pilat des 26 avril et 7 juin 2016** : le COPIL a travaillé sur le contenu de la candidature au Pôle de Nature, inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

### **3 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE DEPLOIEMENT D'OUTILS DE LA FINANCE PARTICIPATIVE SUR LE TERRITOIRE DU PILAT.**

Le Parc du Pilat, en lien avec ses partenaires (Intercommunalités, Chambres consulaires, clubs d'investisseurs – Cigales, etc.) a mené une analyse globale et territoriale sur les financements participatifs et l'épargne de proximité, financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (direction de l'économie/économie de proximité – via CDDRA Rhône PLURIEL) et l'Europe (Leader Pilat).

A partir de cet état des lieux et d'expérimentations, un plan d'actions a été élaboré afin de soutenir les porteurs de projets locaux en s'appuyant sur des financements participatifs et l'épargne de proximité, complémentaires avec ce qui existe et est d'ores et déjà mobilisable en terme de financement classique notamment. Ce plan d'actions vise la construction progressive d'une boîte à outils territoriale au service des projets locaux portés par des associations ou des entreprises.

Le Bureau du Parc a validé le 18 avril dernier les propositions du groupe de travail économie de proximité portant sur la construction et l'expérimentation de trois partenariats, rapidement opérationnels, avec les plateformes internet de crowdfunding (financement par la foule) Kisskissbankbank & Co, HelloAsso et avec la Caisse d'Epargne.

Des projets de conventions de partenariat ont été établis. Ils sont résumés ci-après et annexés à la présente note.

#### **Partenariat avec Kisskissbankbank et Co :**

La société KissKissBankBank Technologies exploite trois plateformes de financement participatif complémentaires : KissKissBankBank pour du don contre don, « hellomerci » pour du prêt solidaire et « LENDOPOLIS » pour du prêt rémunéré.

Le partenariat permettra :

- l'accompagnement des porteurs de projets du Pilat,
- l'accès à ces trois nouveaux outils de financement participatif complémentaires à ceux « classiques » existants dans le Pilat,
- la promotion du financement participatif,
- la formation des acteurs économiques du Pilat au financement participatif permettant aux professionnels d'accompagner les porteurs de projets souhaitant mener une campagne de levée de fonds via ces plateformes.

A travers ce partenariat, le Parc du Pilat recommande certains projets après vérification de leur compatibilité avec les objectifs de la charte du Parc.

Les projets peuvent alors faire de leur appartenance au territoire du Pilat classé Parc naturel régional un facteur de communication positive pour obtenir plus facilement l'appui financier des citoyens et le Parc utilisera ses médias pour faire connaître le projet.

### **Partenariat avec HelloAsso :**

La société HelloAsso exploite une plateforme de financement participatif dédiée aux associations et proposant le don sans contrepartie, ainsi que différents services dont la gestion des adhésions de nouveaux membres, la billetterie en ligne, etc. Ils sont gratuits pour les associations.

Le partenariat permettra de :

- créer et mettre en ligne un espace de visibilité pour le Parc naturel régional du Pilat sur helloasso.com,
- référencer les associations du territoire du Parc naturel régional du Pilat sur sa page réseau,
- assurer le bon fonctionnement de la formation en ligne HelloAsso Académie pour les associations sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat qui souhaitent participer ;
- animer les associations du territoire du Parc en contenu si elles ont suivi la formation leur permettant d'être Expert HelloAsso.

### **Partenariat avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche :**

La Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche dispose depuis 2 ans d'un produit d'épargne territorialisé correspondant à l'épargne collectée au travers du compte sur livret régional sur les trois départements Loire, Drôme et Ardèche. Ce compte, aujourd'hui sous utilisé, sera affecté en partie au financement de projets que le Parc du Pilat et ses partenaires auront préalablement identifiés et sélectionnés, via le Crédit de développement régional.

Dans le cadre du partenariat les conditions de financement sont bonifiées pour les entreprises du Pilat (décote de - 0.20 % sur conditions de taux en vigueur et absence de frais de dossier), une communication spécifique des projets financés sera mise en place, et le traitement des dossiers Pilat sera facilité (délais d'instruction, facilité de mise en place, gestion du risque...). Des échanges sur les dossiers seront réalisés entre l'agence de proximité et les porteurs de projets. La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche s'engage à rendre une réponse dans un délai de trois semaines maximum. Elle s'engage également à faire le lien avec les agences locales concernées, pour les projets situés dans les communes labellisées du Département du Rhône.

Dans le cadre de ces trois partenariats, les projets seront étudiés par le Parc du Pilat et les acteurs économiques locaux regroupés au sein du groupe de travail économie de proximité. Trois critères ont été définis au regard de la Charte du Parc, permettant au Parc de décider de « recommander » les projets sur les plateformes partenaires ou/et de présenter les projets à la Caisse d'épargne :

- Impact territorial,
- Engagement dans le développement durable,
- Solidité économique.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur ce dossier,
- autorise la Présidente à signer les conventions à intervenir jointes en annexe à la présente délibération,
- délègue à la Présidente ou son représentant la décision de recommander les projets.

Charles Zilliox rappelle le rôle important joué par les membres du groupe de travail Economie de proximité et les techniciens du Parc et des communautés de communes. Il estime que ce groupe a bien travaillé et que nous sommes dans l'air du temps. Lors d'une rencontre organisée au Sénat le 27 juin dernier par Finance Participative et Territoire à laquelle il a participé, les premières collectivités ayant eu recours à ce type de financement ont témoigné. En effet, le recours au financement participatif est ouvert aux collectivités depuis

un décret paru en décembre 2015. Et ce n'est pas juste une question d'argent mais ce genre de démarche crée un lien collectif. De petits dons mais avec beaucoup de contributeurs.

#### **4 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT, LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE ET LA FEDERATION REGIONALE DE LA CHASSE.**

Dans le cadre de la programmation 2015 du contrat de territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat », la Fédération Régionale des Chasseurs a déposé deux demandes de financements pour mener une étude d'évaluation des déplacements de la faune terrestre au niveau des Vallées du Rhône et du Gier.

Un premier dossier portait sur de l'acquisition de matériel de suivi de la faune et un deuxième sur la réalisation d'une première tranche d'étude.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR), qui cofinance ce programme, a souhaité qu'une convention tripartite soit établie entre la Fédération régionale de la Chasse, le Parc du Pilat et la CNR.

Dans ce cadre, les engagements des parties sont les suivants :

##### **La Fédération régionale de la Chasse s'engage à :**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération (élaboration des dossiers de demande de financements) et à utiliser les moyens financiers mobilisés pour la réalisation des actions prévues par la fiche-action ETU 4.1 du contrat corridors biologiques ;
- Associer le Parc du Pilat et la CNR au suivi de l'opération ;
- Mettre gratuitement à disposition du Parc du Pilat le matériel de suivi (acquis dans le cadre de l'action ETU 4.2 du contrat corridors) qui ne serait plus utilisé pour l'opération, selon un calendrier de prêt ;
- Solliciter auprès de la CNR, en vue de l'obtention de l'autorisation d'installer des pièges photographiques et des cages pièges, les autorisations d'occuper les dépendances immobilières du domaine concédé, au moins 15 jours avant, afin de s'assurer des prescriptions particulières à respecter au regard de la sûreté hydraulique, la sécurité et l'exploitation des ouvrages hydroélectriques ;
- Mentionner le partenariat dans les opérations de communication relatives à l'opération.

##### **Le Parc du Pilat s'engage à :**

- Accompagner la Fédération régionale de la Chasse dans le suivi technique, administratif et financier de l'opération ;
- Relayer l'opération auprès des membres du syndicat mixte et de ses partenaires ;
- Valoriser l'opération dans le cadre sa mission de coordination globale du contrat de territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » ;
- Mentionner, dans ses opérations de communication relatives au Contrat Corridors et plus particulièrement relatives à cette opération ETU 4.1, les rôles de la Fédération régionale de la Chasse et de la CNR.

##### **La CNR s'engage à :**

- faire bénéficier les Parties de son expertise technique au regard de l'étude ; à cette fin, le Parc du Pilat ou la Fédération régionale de la Chasse auront au préalable fourni une demande d'appui écrite et à laquelle la CNR aura, au regard de son champ de compétences et du contexte, donné une réponse favorable.

Cet appui technique pourra prendre la forme de conseils relatifs au domaine public fluvial concédé à CNR, mais également, si nécessaire, d'accompagnement par un agent CNR sur les aspects concrets de l'étude des corridors biologiques.

- mettre des données à disposition du Parc du Pilat ou de la Fédération régionale de la Chasse ;
- participer au plan de financement de la seule ETU 4.1 selon les modalités définies à la convention.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur ce dossier,
- autorise la Présidente à signer la convention à intervenir jointe en annexe à la présente délibération.

#### **5 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE RHONE ALPES POUR L'APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DU CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES GRAND PILAT.**

Parmi les 30 actions du programme opérationnel du contrat de territoire Corridors biologiques « Grand Pilat » figure « l'appui technique et scientifique à la mise en œuvre du plan d'actions ». Cette action est portée en maîtrise d'ouvrage par le Conservatoire des espaces naturels de Rhône Alpes (CENRA), le Parc assurant l'animation globale de la mise en œuvre du Contrat.

L'objet du projet de convention est de formaliser les modalités d'un partenariat entre le CENRA et le Parc du Pilat pour la mise en œuvre de cet appui ; sachant que depuis l'engagement en 2014 de la réalisation des actions du Contrat, le CENRA a déjà été amené à accompagner le Parc dans sa mission d'animation générale.

Le champ d'application du projet de convention porte notamment sur :

- La co-animation d'instances de suivi et de mise en œuvre des actions du contrat (plus particulièrement le comité technique et scientifique et les groupes de travail),
- La contribution à la rédaction des cahiers des charges et à l'analyse des offres dans le cadre des consultations lancées par le Parc du Pilat,
- La participation à l'instance d'évaluation et à la préparation d'un éventuel prochain programme « Corridors » après 2018,
- la Communication, la valorisation et le transfert d'expériences auprès d'autres territoires.

Ce projet de convention ne comporte pas de volet financier, le CENRA mobilisant des moyens financiers via des demandes de financement en direct auprès de la Région et du FEDER.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur ce dossier,
- autorise la Présidente à signer la convention à intervenir jointe en annexe à la présente délibération.

#### **6 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE VISIOCONFERENCE.**

Le Parc naturel régional du Pilat a équipé un certain nombre de sites sur et à proximité de son territoire en matériels de visioconférence, depuis 2012.

L'objectif étant, d'une part, de réduire les déplacements et, d'autre part, de permettre aux acteurs et habitants du territoire de bénéficier de services dispensés en milieu urbain. C'est notamment le cas pour tout ce qui concerne les démarches liées à l'emploi.

C'est pourquoi, les Maisons de l'emploi et de la formation-MDEF (Givors, Saint Genest Malifaux et Saint Etienne) étaient équipées. Le contexte actuel a vu les sites de la MDEF de Saint Genest Malifaux et de Givors fermer. Le Parc, propriétaire des équipements, a donc récupérer le matériel.

Afin de continuer à faire bénéficier le territoire de cette opportunité de conférence à distance, la Communauté de communes des Monts du Pilat a manifesté son intérêt pour accueillir un des équipements en son siège. Une convention de mise à disposition est donc proposée, pour formaliser l'usage de ce matériel.

Une formation du personnel et une mise en réseau avec les autres sites équipés seront proposés.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur ce dossier,
- autorise la Présidente à signer la convention à intervenir jointe en annexe à la présente délibération.

Peggy Le Nizerhy rappelle que, du fait de la fermeture des Maisons de l'emploi, les équipements de visioconférence ont été redéployés. En termes de développement des usages, un travail est sans doute à réaliser auprès des associations, des entreprises et au niveau de la gouvernance territoriale. Une réunion en visioconférence nécessite une bonne organisation et de la discipline lors des échanges.

#### **7 - CANDIDATURE DU PARC DU PILAT AU DISPOSITIF POLE DE NATURE DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES.**

Conformément à la délibération prise par le Bureau le 20 mai 2015, et à la politique « Stations Vallées et Pôles de Nature » définie par la Région en janvier 2015, le Parc du Pilat et ses partenaires (Communautés de communes et Maison du Tourisme du Pilat), accompagnés des services régionaux et départementaux, ont défini un programme d'actions autour de la Destination Pilat pour la période 2016 – 2020.

Trois réunions successives du comité de pilotage dédié, alimentées par un état des lieux auprès des maîtres d'ouvrage potentiels, ont permis de définir trois orientations principales déclinées en 15 fiches action visant à favoriser la lisibilité de la « Destination Pilat » auprès des clientèles de proximité et de positionner la destination sur des niches à fort potentiel : le vélo et l'œnotourisme.

Les rencontres des 16 et 22 juin avec les élus régionaux en charge de ces questions ont nécessité d'apporter des ajustements financiers.

Sur 15 actions présentées :

- 8 portent sur la destination vélo (création et valorisation de Via Fluvia et ViaRhôna, amélioration de l'offre VTT et cyclo ; développement de pratiques innovantes, plan marketing « Pilat à vélo ») ;
- 3 visent au développement des activités pleine nature : nouvelles activités proposées autour de l'espace eaux vives, soutien à la diversification des activités de randonnées (trail, course d'orientation, marche pieds nus) et amélioration de l'accessibilité de l'offre loisirs à tous les publics ;
- 2 projets concernent la promotion d'activités touristiques en lien avec les saveurs du Pilat : l'animation et à la promotion du label Vignobles & Découvertes de la Destination Condrieu-Côte-Rôtie ; l'accompagnement des agriculteurs pour améliorer les conditions d'accueil ;
- un plan marketing « Mon week-end dans le Pilat » sera mis en œuvre en partenariat avec les métropoles de Lyon et de Saint-Etienne afin de promouvoir le massif auprès des clientèles de proximité ;

- enfin, un soutien à certains hébergeurs du territoire sera proposé afin de les accompagner dans leurs projets de création, de requalification ou de modernisation.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- valident la stratégie proposée,
- sollicite les partenaires institutionnels notamment régionaux et départementaux pour le financement de ces projets au regard du tableau joint en annexe.

### **8 - CANDIDATURE DU PARC A L'APPEL A PROJET « ECOCITOYENS EN AUVERGNE RHONE-ALPES » LANCE PAR LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES.**

Cet appel à projets qui vient d'être lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes permet l'accompagnement de groupes de personnes pour un changement de comportement. La date limite pour déposer une candidature a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il est proposé que le Parc réponde à cet appel afin de financer une partie des « Rendez-vous de Mon Parc » 2017 et de soutenir, par la même occasion, certains des candidats retenus suite à l'appel à projet du Parc « Ensemble changeons d'ère ».

Ainsi, le thème pour l'année 2017 serait « le jardin » abordé sous des angles différents : le jardin comme une pièce supplémentaire de la maison, le jardin potager où l'on échange les savoir-faire, le jardin de détente....

Autour de ce thème, nous proposerions des rendez-vous pour « apprendre à faire » consistant en plusieurs rencontres pour un même groupe de personnes :

- Ateliers d'initiation à la permaculture, au compostage, à la cuisine facile, ... (avec ACTEES),
- Stage de permaculture (avec l'association les 4 saisons),
- Création d'un réseau de jardiniers au naturel (avec le CPIE des Monts du Pilat),
- Création d'un réseau de jardiniers grainetiers (avec la Maison de la semence).

Le livret de communication des Rendez-vous de Mon Parc serait également financé dans ce cadre.

Bien évidemment nous continuerions, pour partie, les rendez-vous de découverte du Parc et de son action mais ceux-ci ne sont pas éligibles au présent appel à projet.

Pour cet appel à projet le montant total d'aide régionale est plafonné à 80% d'une dépense subventionnable de 20 000€.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le dépôt de la candidature à l'appel à projet Ecocitoyens en Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions susmentionnées.

### **9 - PROGRAMME 2016 – DEMANDES DE DESAFFECTATIONS TOTALES OU PARTIELLES POUR DES DOSSIERS DEPOSES EN FONCTIONNEMENT.**

Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait part à la Présidente du Parc naturel régional du Pilat par courrier reçu le 16 juin 2016 des montants alloués au Parc du Pilat pour l'exercice 2016.



En fonctionnement, le Parc du Pilat bénéficiera de 979 693€ au titre du statutaire (pour un montant de 995 320€ voté au budget primitif soit une baisse de 1,5%) et de 107 387€ au titre des programmes (contre 306 928€ en 2015 soit une baisse de 65%).

En investissement, pour le programme d'actions, le Parc bénéficie d'une enveloppe de 78 630€ (contre 77 200€ en 2015). Il est proposé par délibération séparée d'affecter l'intégralité de cette somme aux travaux de l'Ermitage de Sainte Croix en Jarez.

Ainsi, une demande de désaffectation totale ou partielle de certains dossiers déposés au titre de la programmation 2016 a été faite (le montant alloué finalement par la Région étant inférieur à celui déjà voté par la Région en Commission permanente), en accord avec la Présidente du Parc et le Vice-Président du Parc en charge des finances, afin de respecter les délais pour un examen en commission permanente de septembre prochain.

Sur les huit dossiers déposés fin 2015, six d'entre eux ont d'ores et déjà fait l'objet d'un vote favorable de la Commission permanente du 11 février 2016. Le montant de subvention sollicité pour ces huit dossiers (215 102€ au total) est supérieur à celui octroyé pour notre territoire pour 2016.

Aussi la Présidente a sollicité auprès de la Région la désaffectation en tout ou partie des six dossiers ayant fait l'objet d'une délibération, conformément au tableau joint en annexe à la présente note. Ainsi, les deux dossiers dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par le Parc, pourraient bénéficier de la subvention escomptée, dans la mesure, bien entendu, où la Commission permanente de la Région se prononcerait en ce sens.

Cette demande n'est pas sans conséquence sur le budget statutaire du syndicat mixte qui va devoir absorber une part d'autofinancement sur les actions mentionnées ci-dessus, quatre fois plus élevée que celle prévue au budget primitif. Cela est possible sur l'exercice 2016 de façon exceptionnelle et conjoncturelle car de nombreux dossiers ont été soldés en 2014 et 2015 sans que les subventions correspondantes n'aient encore toutes été versées à ce jour. Le Parc a fourni sur les deux exercices précédents un effort de trésorerie important.

Par ailleurs, afin de limiter l'impact de ce basculement sur le budget statutaire, certaines actions ont été supprimées permettant de réduire le montant des dépenses prévisionnelles.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les demandes de désaffectations totales ou partielles telles que proposées dans le tableau joint en annexe.

Michèle Perez donne lecture du courrier de Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, reçu le 17 juin dernier.

Emmanuel Mandon explique qu'aujourd'hui il n'y a pas de visibilité sur 2017 et 2018. Il revient sur les difficultés liées à la fusion qui avaient peut être été mal estimées en amont d'autant que les différences entre Auvergne et Rhône-Alpes sont nombreuses. Une restructuration des services est en cours. Il indique par ailleurs que le Parc du Pilat a bien anticipé les choses et qu'il est très réactif. Cela lui a été confirmé par les services régionaux.

Elle explique qu'au vu de ces éléments et en l'absence de visibilité sur la programmation 2017, le courrier traditionnellement envoyé aux écoles avant la fin de l'année scolaire pour le programme d'Education au

territoire, sera différé au mois d'août, voire non adressée selon les éléments financiers que nous obtiendront ou non dans le courant de l'été et le travail de priorisation de nos actions en cours.

Daniel Durr rappelle que les politiques éducatives sont des politiques à long terme et que nous ne pouvons pas nous permettre d'arrêter puis de reprendre. De plus, la légitimité du Parc est reconnue sur ce champ d'intervention.

Emmanuel Mandon, confirme en indiquant qu'il faut une vraie ambition sur ce sujet.

Charles Zilliox explique qu'une première réunion a eu lieu le 24 juin dernier sur la définition de priorités d'intervention au sein d'un groupe de travail mixte entre Vice-présidents et agents du Parc. C'était très intéressant de travailler comme si le Parc n'existait pas encore, sans rester prisonnier des considérations actuelles.

## **10 - CHARTREUSE DE SAINTE CROIX : RENOVATION DE L'ERMITAGE (2EME TRANCHE).**

Au XIII<sup>e</sup> siècle, dans le massif du Pilat (Loire et Rhône), l'Ordre des Chartreux a fondé un monastère à Sainte-Croix-en-Jarez. Occupée de manière quasi continue, cette chartreuse fût en partie reconstruite au XVII<sup>e</sup> siècle après des incendies et des Guerres de religion. Mais ce site a surtout connu un changement radical suite à la Révolution Française, époque à laquelle les Chartreux furent chassés pour laisser place à des civils et la chartreuse est depuis lors devenue le centre-bourg de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez.

Au cœur de cette ancienne chartreuse, le Parc naturel régional du Pilat a acquis en 1989 une cellule-témoin de Chartreux dans la deuxième cour. Cet espace est couramment appelé « Ermitage ».

L'Ermitage accueille régulièrement du public dans le cadre de visites guidées proposées par Saint Etienne Tourisme ; il est protégé au titre des Monuments historiques.

Dans le cadre d'un projet de valorisation engagé à l'échelle de toute la chartreuse, le Parc naturel régional du Pilat souhaite rénover l'Ermitage et développer sa capacité à accueillir du public.

Depuis 1989, le Parc a œuvré à restituer l'esprit « historique » de cette ancienne cellule de Chartreux.

Il a ainsi effacé les traces de l'occupation civile et restauré le bâtiment. Au-delà de la démolition des cloisonnements intérieurs, de la réfection des sols et de la restauration des portes extérieures, le Parc a reconstruit à l'identique le promenoir, une des pièces de la cellule permettant de réaliser un peu d'exercice, tant physique que spirituel, qui avait été écroulé.

Aujourd'hui l'ensemble des travaux menés a permis, depuis 1992, de proposer à la visite un ermitage se composant de plusieurs espaces dont l'organisation correspond encore à celle d'une cellule traditionnelle.

Il est aujourd'hui nécessaire d'entreprendre des travaux pour conforter l'ouvrage, pour aménager les espaces qui ne sont pas ouverts à la visite (bureau) et assurer l'accessibilité des lieux.

Une première tranche lancée en 2015 va permettre de réaliser les travaux urgents (clos et couvert).

Le présent dossier porte sur une seconde tranche de travaux portant sur les menuiseries extérieures, d'aménagement intérieur (second œuvre) et de mise en accessibilité des lieux.

Le budget prévisionnel de cette seconde tranche (maîtrise d'œuvre, études, bureaux de contrôle et travaux) s'élève à 138 000€ HT.

Afin de financer cette seconde tranche de travaux il est proposé de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes l'intégralité de l'enveloppe allouée au Parc en investissement pour 2016 soit 78 630€.

Il est également proposé de solliciter auprès de la DRAC et du Département de la Loire le montant de subvention le plus élevé possible au regard des dépenses éligibles pour ces deux financeurs.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat (DRAC) et du Département de la Loire.

**11 - CHARTREUSE DE SAINTE CROIX : RENOVATION DE L'ERMITAGE (1ERE TRANCHE) – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Dans sa séance du 22 avril 2015, le Bureau du Parc a validé le plan de financement du dossier portant sur la réalisation d'une première tranche de travaux de l'Ermitage de Sainte Croix en Jarez.

Les dépenses présentées au titre de ce dossier, ainsi que le plan de financement se présentaient comme suit :

Dépenses		Recettes	
	Montants (HT)		Montants
Maîtrise d'œuvre, relevés complémentaires et suivis techniques (Bureau de contrôle et SPS)	17 000	Région Auvergne-Rhône Alpes	57 500
Travaux ( <i>incluant 5% d'imprévus et 3% pour travaux en site archéologique</i> )	79 000	Etat (au titre des Monuments historiques)*	21 900
Etude de scénographie et contenus	15 000	Conseil Départemental de la Loire (au titre des Monuments historiques)*	14 600
		Autofinancement	17 000
<b>Total</b>	<b>111 000</b>	<b>Total</b>	<b>111 000</b>

Suite à la consultation lancée pour la réalisation des travaux il s'avère que le montant des travaux est plus élevé que le montant estimé initialement. Le montant total des travaux s'élève à 89 446€ HT. Le budget alloué à l'opération permet de les réaliser en amputant l'enveloppe allouée à la scénographie.

Il convient aujourd'hui d'actualiser la délibération en sollicitant auprès de l'Etat et du Département de la Loire un montant de subvention le plus élevé possible au regard de leurs modalités d'intervention.

Les premiers contacts pris avec les services de la DRAC indiquent que le montant d'aide pourrait être réajusté en passant à 26 835€ (soit 30% du montant des travaux). L'aide du Département étant liée à celle de l'Etat, il est possible que celle-ci soit également revalorisée, à hauteur de 17 889€ soit 20% du montant des travaux.

La subvention régionale est acquise, ayant été délibérée en commission permanente du 18 septembre 2015.

La part d'autofinancement du Parc initialement estimée à 17 000€ sera diminuée au regard des aides ajustées de l'Etat et du Département de la Loire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les modifications apportées au dossier présenté,
- sollicite les financements correspondant auprès de l'Etat (DRAC) et du Département de la Loire dans les conditions susmentionnées.

## **12 - ORGANISATION DU FESTIVAL DU CINEMA SOLIDAIRE – EDITION 2016.**

Depuis 2010, le Parc du Pilat, avec les intercommunalités du territoire, a travaillé sur la réalité des activités économiques et de leurs évolutions.

Ce diagnostic a fait ressortir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme une ressource locale à renforcer et à valoriser pour le développement du territoire.

Dans le cadre de cette réflexion, le Parc naturel régional du Pilat a fait réaliser en 2011 un état des lieux de l'Economie Sociale et Solidaire. Des actions ont été menées depuis, comme par exemple l'organisation de rencontres lors du mois de l'ESS, en novembre qui se traduit dans le Pilat et ce depuis 2012 par l'organisation d'un Festival du cinéma solidaire coordonné par le Parc.

Il s'agit d'une programmation sur le mois de novembre de films et échanges-rencontres en rapport avec le thème retenu dans les différents cinémas du Pilat, voire des Villes-Portes avec un temps fort qui inaugure ou clôture la manifestation.

En novembre 2015, le festival du cinéma solidaire du Pilat a fait partie des 20 manifestations labellisées Rencontres solidaires Régionales. Le thème « *la finance solidaire* » a mobilisé 550 personnes qui ont participé aux 7 temps organisés. Le Festival a assis sa notoriété. Les échanges entre les témoins locaux et le public ont été riches.

Pour 2016, les acteurs se sont engagés collectivement pour proposer une nouvelle session du festival du cinéma solidaire, en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce sera la 5<sup>ème</sup> édition du festival.

Au regard des initiatives en cours sur le territoire, le collectif organisateur a choisi de mettre en avant le thème des solidarités au travail mettant ainsi en avant l'emploi des entreprises de l'économie sociale et solidaire du Pilat et s'est fixé les objectifs suivants :

- informer le grand public sur les différentes formes de solidarités au travail notamment celles qui reposent sur le numérique à travers les espaces de coworking, ou encore sur les reprises d'entreprises par les salariés sous forme de Scop, etc.,
- faire témoigner les acteurs locaux et de proximité menant des démarches solidaires,
- donner envie aux pilatois de devenir acteur du territoire en participant à leur mesure aux solidarités territoriales,
- organiser une journée de clôture réunissant les témoins et organisateurs des 5 premières années du festival

L'action vise à sensibiliser le grand public, les jeunes, tous les acteurs qui font la vie du Pilat (habitants, élus, entreprises, associations...). Elle permettra également de valoriser à nouveau les cinémas qui offrent un service culturel indispensable pour la vie des communes rurales du Pilat.

Le souhait est de créer au minimum 7 temps dans 7 lieux bien répartis sur le Pilat, afin d'ouvrir cet événement à tous les Pilatois mais également aux habitants des villes portes. Sept communes du Pilat et villes-portes sont concernées : Pélussin, Condrieu, Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint Etienne et Rive de Gier.

La participation financière sera uniquement liée aux droits d'entrée de chaque cinéma. L'entrée à la soirée de clôture qui suivra la soirée rencontre, sera gratuite.

La communication sur ces rencontres passera par les canaux de diffusion des Rencontres Solidaires Rhône-Alpes et du mois de l'ESS, par voie de presse locale, par les radios locales, par la communication des cinémas et des acteurs du collectif organisateur, par la bande annonce créée spécifiquement, par la diffusion d'affiches et des programmes du festival aux mairies et lieux de passage du grand public, par le site Internet et la page Facebook du Parc et par les réseaux sociaux.

Le succès de ces rencontres reposera également sur le relais des réseaux associatifs, d'entreprises et autres acteurs du territoire qui seront mobilisés.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 2 500 € et serait financé comme suit :

- ✓ Parc du Pilat, collectivités, cinémas, autres partenaires : 1 250 €,
- ✓ Région Auvergne Rhône-Alpes : 1 250 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- valide le dossier présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

### **13 - MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE – RECONQUETE AGRICOLE D'UNE LANDE DANS LE PERIMETRE DU PAEN (MAITRISE D'OUVRAGE LUDOVIC GAY).**

Le territoire du Parc naturel régional du Pilat est marqué par des pressions d'occupation contradictoires:

- la forte extension de l'urbanisation liée à la proximité des villes périphériques et aux désirs tendanciels de vivre à la campagne, grignote inexorablement les terres agricoles à bon potentiel agronomique.
- la progression des friches et des boisements, sur les zones à potentiel agricole plus faible, abandonnées par l'agriculture.

Ces phénomènes menacent la viabilité et la transmissibilité des exploitations agricoles du territoire en réduisant l'espace productif et en compliquant la tâche des agriculteurs (voisinage plus difficile, réglementation de plus en plus contraignante, etc.).

Le présent projet est localisé au lieu dit Vergelas sur la commune de Saint Paul-en-Jarez, dans le périmètre du PAEN « Vallée du Gier Pilatoise ». Il est porté par Monsieur Ludovic GAY, dont le siège d'exploitation est situé à Saint Paul-en-Jarez.

Ludovic Gay a repris l'exploitation de son père en 2007. Il travaille seul sur cette exploitation en élevage bovin-ovin viande et il est par ailleurs président de la « Cuma des Banlieues », à Farnay.

Les caractéristiques principales de l'exploitation sont les suivantes:

- Surface Agricole Utile de 52 ha : 3,8 ha de céréales, 4 ha de landes, 44,2 ha de prairies permanentes. Le parcellaire est dispersé sur les communes de Saint-Paul-en-Jarez, Farnay et l'Horre (périmètre de 8km).
- Troupeau : 38 vaches allaitantes, 18 génisses, 70 brebis.
- Objectif annuel : vente de 19 bœufs et 90 agneaux, en vente directe.

La présente opération a pour objectifs de compenser la perte de foncier agricole occasionnée par l'urbanisation de parcelles fourragères à l'Horre et d'agrandir un parc de pâturage avec des parcelles attenantes, sans agrandissement du troupeau.

Les travaux concernés sont les suivants :

1. débroussaillage autour d'une parcelle et autour de la zone de mise en défens (4 000m<sup>2</sup>) pour le busard (pour la mise en place de clôtures),
2. création de 2 à 3 layons ne dépassant pas 5 m de largeur,
3. arrachage des plus grosses souches et débroussaillage d'une zone de 8 hectares en bordure d'une des parcelles,
4. achat du matériel de clôture.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 6 372€ HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 1 912€,
- Département de la Loire : 2 549€,
- Autofinancement : 1 911€.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

Pour répondre à une question posée en séance, il est précisé qu'il y a bien un fermage pour la parcelle du milieu (OB29) mais pas pour les deux autres. Pour celles-ci l'agriculteur dispose d'un accord des propriétaires pour faire ses travaux et les exploiter.

#### **14 - CREATION ET INVESTISSEMENTS DU GIEE P.I.L.A.T.S « PROJET INNOVANT LIE A L'AGROECOLOGIE DU TRAVAIL DES SOLS »:**

Un groupe d'agriculteur du pélussinois s'est volontairement constitué afin d'améliorer les techniques et pratiques culturales dans un but agro-environnemental. La finalité est de trouver des solutions aptes à améliorer la qualité des sols, leur fertilité et la biodiversité afférente, prévenir l'érosion, mieux entretenir les parcelles, réduire les coûts de production et de consommation d'énergie et résoudre des questions de travail et de viabilité des exploitations.

La demande pour une labellisation GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique) est en cours auprès de la Préfecture de région.

Le groupe est composé de 10 exploitations agricoles dont 8 GAEC, soit 24 exploitants. Huit font de l'élevage (bovins lait, caprins lait, porcins) et 8 font de la transformation à la ferme et de la vente directe. Cette diversité permet le partage d'expérience.

Afin de répondre aux objectifs généraux mentionnés ci-dessus, une autre manière de travailler les sols est à mettre en place et nécessite d'acquérir en commun du matériel spécifique. Cela permettra de moderniser les équipements tout en respectant l'environnement.

L'amélioration du respect de l'environnement passe par

- augmentation des taux de matière organique dans les sols,
- limitation du recours aux intrants,
- recyclage des déchets verts locaux issus en particulier de la déchetterie du Pilat rhodanien (valoriser une ressource locale en compost ou litière),
- optimisation et valorisation des effluents d'élevage,
- augmentation de couverts végétaux en inter-culture pour limiter le lessivage du sol et améliorer leur biodiversité,
- réduction des façons culturales et des passages d'engins donc des coûts de fonctionnement,
- amélioration de l'entretien des parcelles et de la valorisation des fourrages.

Cette action répond à la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Pilat et notamment à l'objectif 3.1.1 : "Améliorer la performance environnementale des entreprises agricoles". Par ailleurs, elle s'inscrit en cohérence avec les objectifs du PSADER Pilat (Action B "Accroissement de la performance environnementale, énergétique et climatique de l'agriculture et de la sylviculture pilatoise" sous action 3.3 : Aide à l'évolution des exploitations vers des systèmes de production agroécologiques).

Le budget prévisionnel maximum de cette action est défini comme suit (*il s'agit d'un maximum à affiner notamment sur le choix des matériels exemplaires éligibles*) :

- Constitution et accompagnement du groupe	8 800 €
- Investissement en matériels adapté	400 700 €

Les possibilités de financement sont les suivantes :

PSADER Pilat et LEADER (Taux d'aide publique 60% dont 20% national et 80 % FEADER)

12,5% Région PSADER	51 187 €
47,5% FEADER LEADER	194 513 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

Suite à une question posée en séance, la liste des GAEC et exploitations concernées est précisée ci-après :

- GAEC VERPILAT – GAEC des Hirondelles – GAEC des Fougères – GAEC BLANCABRI – GAEC des Châtaigniers – GAEC de la Cabriole – GAEC de la Riche sous Pilat – GAEC du Regrillon
- EARL Bourrin – Noël Lafertin

Le soutien du Parc a été apporté sur cette initiative innovante qui a vocation à être essaimée sur le reste du territoire.

#### **15 - AVIS SUR LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DE L'EXTENSION DE LA CARRIERE DE ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU POS.**

Le Plan d'occupation des sols de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette comprend un secteur NCa où les seules constructions et aménagements autorisés au titre du code de l'urbanisme sont ceux nécessaires à l'exploitation de carrières. L'exploitation de ce secteur est actuellement en cours et sera, à moyen terme, terminée.

Toutefois, l'Etat considère qu'il est d'intérêt général de permettre l'extension de ce zonage spécifique carrière sur des parcelles situées en continuité du secteur existant. L'Etat a fait le choix de mobiliser la procédure prévue à l'article L.300-6 du code de l'urbanisme de déclaration de projet d'intérêt général.

Par courrier reçu le 27 juin 2016, le syndicat mixte du Parc du Pilat est invité à participer à une réunion le 5 juillet prochain pour examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées.

Après examen du dossier adressé dans le cadre de cette réunion, les membres du Bureau relèvent les arguments suivants :

**Au regard de la Charte du Parc et des engagements pris en 2005 :**

Ce projet d'extension de carrière ne correspond pas aux engagements pris par le carrier et l'Etat vis-à-vis du Parc lors du dernier renouvellement d'exploitation de la carrière en 2005.

**En effet, l'avis favorable du Parc au renouvellement de l'exploitation de la carrière avait été conditionné au fait que les modalités de réhabilitation paysagère figurant dans l'arrêté d'exploitation conduisent à l'arrêt définitif de cette exploitation en 2020. Ces modalités ont déjà été modifiées une première fois contre l'avis du Parc en 2014, modifications qui facilitent la préparation de l'extension de la carrière.**

Par ailleurs, l'Etat ne respecte pas ses engagements pris dans la Charte du Parc validé par décret en octobre 2012. Au travers de cette charte, il est notamment précisé que sont privilégiés les projets de renouvellement ou d'extension de carrière pour lesquels un bon niveau d'acceptation sociale du projet a été recherché et pour lesquels la réhabilitation paysagère du site précédemment exploité a été achevée.

**L'acceptation sociale n'a pas été prise en considération à ce stade.**

La précipitation ressentie avec laquelle se lance cette démarche (réunion du 5 juillet annoncée le 27 mai, donc une durée d'analyse du dossier contraint) ne favorise pas cette acceptation. Elle renforce l'impression d'un « passage en force »

Il y a, de notre point de vue, un déficit de concertation. A titre d'exemple, la Commission de suivi de site (anciennement CLI de la carrière. La CSS se réunit 1 fois par an, le Parc en est membre) n'a pas été réunie préalablement afin d'être informée de ce projet de Déclaration d'intérêt général enclenchée par l'Etat (et non par la Commune de Saint Julien Molin Molette comme cela avait été évoqué initialement en Commission de suivi de site. Par ailleurs, cette procédure était envisagée par la Commune après la procédure de révision du PLU actuellement en cours).

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à laquelle le Parc participe en tant qu'expert sans droit de vote, est la première instance de consultation à avoir été réunie au sujet de ce projet, soit le 22 juin 2016 avec un accès au dossier le 19 juin 2016 au lieu du 15 juin 2016 pour tous les autres dossiers à l'ordre du jour de cette séance (des délais courts pour l'examen du dossier là aussi, qui contribue là encore à l'impression d'une précipitation)

Ce projet a par ailleurs fait l'objet d'un long débat qui s'est clôt par un vote favorable, l'Etat ayant dû faire valoir la prépondérance de sa voix face au résultat du vote suivant : 4 pour, 4 contre et 6 abstentions. Ce résultat montre que l'intérêt général ne paraît pas évident.

Les éléments plaidant en défaveur de la carrière sont principalement liés à l'impact de cette carrière sur la qualité de vie des habitants de St Julien Molin Molette (bruits, poussières, vibrations, circulation des camions dans le village induisant une désertification du bourg) et de Colombier (impact paysager notamment). Des problèmes de sécurité existent également, ainsi que des inquiétudes relatives à la qualité de l'eau du Ternay



(cours d'eau possiblement impacté par la carrière) dont le barrage en contrebas alimente en eau l'agglomération annonéenne.

Aucune nouvelle mesure n'est proposée par le carrier pour limiter ces impacts et ainsi favoriser l'acceptation locale du projet.

Un certain nombre d'incohérences ou d'erreurs figurent dans les documents transmis en vue de la réunion du 5 juillet 2016 (donnant là encore l'impression d'une précipitation préjudiciable à l'acceptation sociale)

Certains éléments transmis à la CDPENAF sont légèrement différents de ceux transmis, notamment s'agissant du nombre d'emplois indirects générés par la carrière. Le rapport présenté en CDPENAF faisait état de 80 emplois indirects estimés alors que le présent dossier évoque 4 emplois induits ou indirects pour 1 emploi direct.

Le dossier soumis à l'examen du 5 juillet présente des incohérences. Ainsi page 18 de la pièce n°1, il est annoncé que « Les besoins en granulats du Pilat sont en moyenne de l'ordre de 300 000 tonnes par an. La carrière dont la production est limitée à 150 000 tonnes ne couvre que 50% de ces besoins ». Or page 19, il est indiqué que « La consommation du Pilat est de 400 000 tonnes (56 000 habitants = habitants du PNR Pilat) »

Il est à noter que dans le Pilat, il y a 3 carrières : celle d'Ampuis (carrière de micashiste) gérée par l'entreprise Buffin TP (80 000 tonnes par an en moyenne) et celle de Longes (carrière de leptynites granitiques = gneiss et micashiste) gérée par la société Snc Carrière Combe Chavanne (5000 à 8000 tonnes par an en moyenne).

Aussi, contrairement à ce qui est dit dans le rapport, il n'y a pas qu'une seule carrière dans le Pilat, sauf à ne considérer que la partie ligérienne du territoire labellisé Parc. Et si c'est le cas, il ne faut pas faire état de 56 000 habitants mais de seulement 44 000 habitants environ.

Dans le rapport, les carrières d'Ampuis et de Longes ne sont pas considérées comme répondant pour partie aux besoins du Pilat.

#### **Concernant les possibilités d'extension (page 5 de la pièce 1) :**

Aucune information ne nous est donnée sur la valeur géologique du matériau présent sur la zone prévue pour l'extension. Rien ne nous indique que le carreau actuellement exploité est épuisé et nécessite son élargissement par anticipation, l'autorisation d'exploitation en vigueur court jusqu'en 2020.

Aucune information sur l'usage actuel des parcelles proposées à l'extension n'est transmise.

Il n'est pas fait mention dans ce rapport du schéma départemental des carrières. Or, celui-ci fait état du fait que le site de la carrière est situé dans une zone à forte sensibilité du point de vue des contraintes environnementales (hêtraie, paysages remarquables notamment).

L'impact de la carrière sur l'environnement est évoqué page 5 de manière assez succincte alors que dans le même temps le PLU de St Julien Molin Molette est actuellement soumis à évaluation environnementale. Il serait donc justifié que cette procédure dérogatoire de mise en compatibilité du POS respecte les mêmes exigences sur ce volet et soit étayée d'éléments évaluatifs sur l'impact environnemental de la modification de zonage.

Et ce, d'autant plus qu'il est fait mention en page 7, d'études sur les milieux naturels concluant à la présence d'espèces protégées sur le site actuel de la carrière et sur son extension potentielle et de la nécessité pour le carrier de demander une dérogation à la stricte protection d'espèces protégées.

La vérification de l'intérêt général du projet ne nous semble pas possible en l'absence de tels éléments. D'autant que cela va à l'encontre de la séquence recommandée par le Ministère de l'écologie « Eviter, Réduire, Compenser », qui plus est dans un territoire classé Parc naturel régional par décret interministériel, peut poser problème.

**Concernant les contraintes d'urbanisme :**

Les parcelles concernées par l'extension de la carrière avaient été classées ND et non pas Nca dans le POS en vigueur parce qu'elles constituent une barrière aux nuisances sonores et visuelles de la carrière pour le village de St Julien Molin Molette.

**Concernant la justification de l'intérêt général :**

A lire le chapitre sur l'exploitation des granulats, c'est l'exploitation de granulat de roche massive au niveau rhônalpin qui devrait être déclarée d'intérêt général et non pas la seule activité de la carrière de Saint Julien Molin Molette. Ce chapitre n'évoque pas le bois comme matériau de construction.

Par ailleurs, aucune prospective n'est faite sur le développement des matériaux issus de recyclage. Il est fait état de déficit en granulats à l'échelle du Département de la Loire, puis de l'arrondissement de St Etienne, puis du Pilat.

Le Pilat, et l'arrondissement de St Etienne n'ont pas, du fait de la loi ni du fait de leur volonté politique, d'obligation ou d'engagement à être autonomes en matière de granulats. Si cela était le cas, les schémas des carrières ne seraient donc pas à faire au niveau départemental mais à un niveau infra départemental. Par ailleurs, puisqu'un schéma régional est en cours de préparation, cela ne signifie-t-il pas que l'on raisonne désormais plutôt à une échelle supra départementale s'agissant des carrières ?

Il est assez logique que l'arrondissement le plus densément peuplé soit celui qui est le plus déficitaire en granulats dans la mesure où la consommation des matériaux est indiquée comme proportionnelle à la taille de la population.

Si le déficit en matériaux du Pilat, de l'arrondissement de St Etienne ou du Département de la Loire ne peut être résolu que par l'utilisation de granulats de la carrière de St Julien Molin Molette, il faudrait imposer au carrier de ne fournir que ce seul territoire. Or cela n'est pas possible.

Il est indiqué que seules 30 carrières sur 38 sont actives dans la Loire. On peut s'interroger sur les raisons de l'inactivité des 8 autres. Rien ne nous indique que si elles étaient réactivées elles ne pourraient pas compenser la production de la carrière de St Julien Molin Molette, production que par ailleurs on ne connaît pas pour l'avenir. En effet le rapport ne fait état que des 150 000 tonnes d'extraction annuelle actuellement autorisée. Est-il prévu d'accroître ce volume ?

Il est fait état de l'existence de plusieurs Schémas directeurs sur l'approvisionnement. Nous n'avons pas connaissance de tels schémas.

S'agissant des intérêts techniques, la justification relative au caractère exceptionnel et remarquable du matériau extrait de cette carrière n'est pas très développée. Combien de ce type y en a-t-il dans le département, dans la région ? Il est clairement indiqué dans ce chapitre page 16 et 17 que la carrière n'a pas du fait de la spécificité de ses matériaux de concurrent dans le Sud de la France, Sud qu'elle contribue à alimenter en granulat. On est donc loin des préoccupations relatives à la résorption du déficit en matériaux du Pilat, de l'arrondissement de St Etienne et du Département de la Loire.

S'agissant des besoins locaux, la notion de proximité évoquée page 18 est toute relative. Il est question d'alimenter la vallée du Rhône en granulat alors que page 16 d'importants trafics routiers entre les deux départements limitrophes de la Loire et du Rhône sont regrettés.

Par ailleurs il est indiqué page 20 que l'arrêt de la carrière obligerait les pilatois à se fournir en matériaux issus de la vallée du Rhône ou de Bellegarde en Forez. Ainsi, qu'une carrière située dans le Pilat fournisse en

matériaux la vallée du Rhône n'est pas un problème mais que le Pilat se fournisse en matériaux issus de la vallée du Rhône en est un. Cela apparaît pour le moins contradictoire.

S'agissant de l'impact de la carrière sur l'emploi, il n'est pas indiqué que la carrière créerait de nouveaux emplois du fait de son extension.

A noter que cette carrière a aussi un impact négatif sur l'économie locale qui n'est d'ailleurs pas mesuré dans ce rapport, et qui mériterait de l'être notamment s'agissant de l'activité touristique.

La carrière empêche la Commune d'envisager son développement, le sujet de la carrière est clivant et empêche souvent les réflexions ou débats d'être constructifs.

D'après l'INSEE (diag pré PLU) 143 logements sont vacants à St Julien dont 105 sur le bourg avec aucune demande de location, a priori, à cause des nuisances liées à la carrière (jusqu'à 300 passages par jour dans le bourg. 10 000 passages A/R par an de camion de 30 t). Ceci conduit à satisfaire une demande en reportant des demandes hors du village sur des lotissements consommateurs d'espaces agricoles.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis défavorable à la déclaration de projet d'intérêt général de l'extension de la carrière emportant mise en compatibilité du POS, au vu des arguments précisés ci-dessus et considérant :

- que le dossier est insuffisamment argumenté pour justifier l'intérêt général de l'extension de la carrière,
- que ce projet ne prend pas en compte la Charte du Parc naturel régional du Pilat (en termes d'acceptabilité sociale notamment),
- que les engagements pris envers le syndicat mixte lors du dernier renouvellement de l'exploitation de la carrière ne sont pas respectés.

Charles Zilliox demandera à ce que l'avis du Parc soit joint au compte rendu de la réunion du 5 juillet.

#### **16 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT, RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE ET LE SIEL, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA LOIRE.**

RTE, Réseau de transport d'électricité a pour projet de reconstruire et renforcer la ligne aérienne existante entre les postes électriques de Pratclaux (Le Puy), Sannasac, Trevas et Rivière (St Etienne). Ce projet appelé « 2Loires » se situe sur les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Il a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en date du 30 juin 2014. Il traverse, au niveau du département de la Loire, le Parc naturel régional du Pilat.

En concertation avec le Bureau syndical du Parc et dans le respect de la charte du Parc, la reconstruction de la ligne électrique au sein du territoire du Parc se fait, en majorité, en technique aérienne.

Dans le but d'assurer une meilleure insertion environnementale des ouvrages électriques et de mettre en œuvre les mesures de compensation - demandées au maître d'ouvrage en vertu de l'article R.122-5, 7° du code de l'environnement - destinées à compenser lorsque cela est possible les impacts notables du projet sur l'environnement qui n'ont pu être évités ni suffisamment réduits, RTE s'est notamment engagé auprès du Parc à participer de manière substantielle, soit à hauteur de 700 000 €, à la prise en charge financière de mise en souterrain de réseaux électriques moyenne et basse tension ainsi que du réseau Orange.

Après échange et analyse avec le Parc et les Communes concernées par la ligne 225 kV, il s'avère que le site pourrait bénéficier de manière optimale de cette compensation par la mise en souterrain de lignes

électriques moyenne tension et basse tension, ainsi que du réseau de télécommunication qui se trouvent sur la commune de Graix (proximité du site classé des Crêts), la commune de Saint-Genest-Malifaux et la commune de Planfoy. Ces travaux seront réalisés par le Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire.

La convention à intervenir précise les engagements du SIEL et de RTE dans la mise en œuvre de ces mesures compensatoires. Le Parc a souhaité être signataire de cette convention dans la mesure où ces travaux se réalisent suite aux propositions du Parc, propositions validées par délibération du Bureau du Parc en date du 21 mars 2013.

\*\*\*\*\*

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir.

### **17 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Présentation du dispositif « Coup de pouce pour l'adaptation au changement climatique » proposé par le Parc du Pilat.**

En 2013, le Parc du Pilat a accompagné la commune d'Echalas sur la question de l'adaptation au changement climatique. Il s'agissait de sensibiliser la Commune et ses habitants à leur résilience et leur vulnérabilité au changement climatique, puis de les engager dans des actions visant à accroître leur résilience.

Ce travail a permis de développer une méthode d'accompagnement reproductible. En 2014 et 2015, quatre élus du groupe de travail Energie-Climat-TEPos ont suivi une formation-action organisée par Rhônalpénergie-Environnement intitulée "*Mieux connaître la vulnérabilité de mon territoire et l'adapter aux effets du changement climatique*".

Au regard de ces deux expériences, le groupe de travail souhaite proposer un « coup de pouce climat » pour les communes du Parc.

Pour cela, les services du Parc (principalement les chargées de mission Energie/Climat et Education) seront mis à contribution et des outils seront mis à disposition et animés ensemble (diaporama du GIEC, films, quiz, chaîne d'impacts, organisation de soirées familles / élus).

L'objectif est de faire partager les nouveaux outils développés et relancer ainsi une dynamique "Pilat" autour du changement climatique en lien avec la stratégie TEPos sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

En effet, la démarche TEPOS intègre trois objectifs pour l'adaptation au changement climatique :

- 1/ Faire de l'adaptation une porte d'entrée pour sensibiliser aux enjeux énergétiques,
- 2/ Animer l'intégration de la problématique de l'adaptation dans toutes les politiques publiques (élus décideurs),
- 3/ Agir ensemble pour renforcer la résilience du territoire (milieux, habitants, acteurs sociaux économiques...).

Un cahier d'appel à communes volontaires (*disponible sur l'extranet en annexe au compte rendu du groupe de travail Energie/climat du 17 mai 2016*) serait diffusé pendant l'été avec une relance lors du conseil syndical. Entre temps les élus de chaque secteur pourront répondre aux questions de leurs pairs.

Bernard Soutrenon souligne que sur ce sujet nous sommes dans le tout petit mais tous les jours.

\*\*\*\*\*

- **Point d'avancement des projets retenus dans le cadre d' « Un projet pour un mandat » et « Ensemble changeons d'ère ! » :**

***Un projet pour un mandat :***

Suite à un appel à candidature intitulé « un projet pour un mandat », le Parc du Pilat a choisi d'accompagner 10 collectivités dans la réalisation de leur projet en laissant une place aux habitants.

Suite aux premières réunions de travail avec ces collectivités, il s'avère qu'au-delà d'un accompagnement sur les méthodes participatives, une aide au montage de projet se révèle souvent nécessaire, certaines communes étant souvent démunies quant aux leviers qui peuvent être mobilisés pour monter leur projet.

Rappel des collectivités retenues et point sur l'avancée des projets :

Chavanay *Réalisation d'une fresque, définition du contenu avec un groupe de pilotage ouvert.*

Des réunions de commission municipale sont en cours. Pas de besoin financier pour la partie « participation des habitants », mais accompagnement pour recherche d'autres types de financement (participatifs, mécénat...) pour la réalisation de la fresque.

Condrieu *Créer et faire vivre une salle de vie "senior".*  
Réflexion sur la partie étude, observatoire : éventuellement frais de stage.

Graix *Valoriser un terrain communal par un verger associatif.*  
Des réunions publiques sont en cours, un budget communal d'investissement est dédié aux aménagements. Peut être un soutien financier à venir pour faire des voyages d'études.

La Versanne *Création d'un café solidaire et d'un jardin participatif.*  
Pas d'avancement du projet (démission du maire, étude COCA participative...). Point le 1<sup>er</sup> juillet avec la commune.

Le Chambon Feugerolles *Gestion des déchets alimentaires et de l'hygiène alimentaire sur le marché de producteurs.*

Un projet qui n'a pas démarré (d'autres projets en cours sur la commune). Commune qui comptait sur une aide financière.

Longes *Réhabilitation du réseau communal d'eaux de sources, de son usage (agricole, habitant...) et du petit patrimoine liés.*

Projet non démarré, a priori pas besoin d'aide financière.

Rive de Gier *Redécouverte des chemins muletiers (mémoire, randonnée...).*  
Projet qui commence, attente claire d'un appui en communication (ville-porte du Parc) et en méthode participative.

Saint-Romain-en-Gal *Aménagement de l'île Barlet / jardins.*  
Pas de nouvelles, sachant que dans le projet global, les jardins n'étaient traités qu'à partir de 2017-2018.

Saint-Sauveur-en-Rue      *Cheminement piéton et PMR dans le centre bourg et vers les lieux aménagés du village (gymnase, gare...).*

Des interrogations quant à l'appui du Parc. Demande de la commune d'avantage sur le volet « technique » de la mobilité que sur les modalités de participation des habitants. Par ailleurs, la commune bénéficie d'un appui de l'ALEC suite à un appel à projets régional qu'elle vient d'obtenir.

Communauté de Communes du Pilat Rhodanien      *Observatoire de la population et consultation auprès des jeunes.*

Travail d'un stagiaire : le diagnostic de territoire à travers la question suivante : que fait la jeunesse de son temps libre. Opération en pause actuellement suite au départ de la technicienne « enfance et jeunesse » de la Communauté de communes.

Par ailleurs, afin d'accompagner l'ensemble des candidats (retenus et non retenus), nous avons envisagé une journée de formation sur le montage de projets pour faire participer les habitants.

### **Ensemble changeons d'ère !**

Le Parc du Pilat a lancé en décembre dernier un appel à projets à destination des associations ou collectifs du territoire ayant un projet participant au « changement d'ère », accompagnant les changements de comportements.

Six porteurs de projets ont été sélectionnés lors d'un précédent Bureau. Vu le contexte actuel, à ce jour, nous recherchons d'autres sources de financement pour les accompagner. Par ailleurs, selon les demandes, les agents du Parc apportent leur contribution dans les projets (mise à disposition de salle, aide à la communication,...).

Rappel des projets retenus :

- Les semences paysannes c'est l'avenir (Maison de la semence – groupe Pilat) :

Le projet a démarré, besoin de financement pour soulager les bénévoles (papeterie, matériel de jardinage...). L'association va essayer de répondre à l'appel à projets de la Fondation de France.

- Permaculture (les quatre saisons) :

Les stages sont programmés, l'absence de financement 2016 retardera la communication et l'essor de l'activité.

- Réseau de jardiniers ambassadeurs (CPIE des Monts du Pilat) :

Opération qui n'a pas démarrée. Incertitude quant au fait qu'elle puisse voir le jour sans financement.

- Foire bio du Pilat (collectif pour la promotion de l'écologie dans le Pilat) :

La programmation est en cours, un programme de visites et rencontres est défini. Urgence de financement.

- Création d'un documentaire vidéo (Les bravos de la nuit) :

Sans financement dès maintenant, le film ne pourra se faire (tournage pendant la résidence prévue cet été).

- Préfiguration de la Monnaie locale complémentaire du Pilat (Monnaie locale du Pilat).

Des réunions en cours, écriture partagée d'une charte début juillet. Nécessité de financement dès septembre.

\*\*\*\*\*

- **Composition de la délégation du Parc du Pilat au Congrès des Parcs :**

Le congrès des Parcs naturels régionaux de France (organisé désormais tous les deux ans) aura lieu du 5 au 7 octobre prochains dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (à l'écomusée de Marquèz à Sabres dans les Landes).

Ce congrès est organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à laquelle le Parc du Pilat adhère. L'objectif de cet évènement est d'échanger entre les 51 PNR, mais aussi de faire mieux connaître les PNR au niveau national, voire international, puisque sont invités des délégations étrangères, des ministres et hauts responsables de l'Europe, de l'État et des Régions.

Le thème de ce congrès sera : "Homme-Nature, le contrat en question, les réseaux en action".

Comme à chaque congrès, 10 places sont réservées par Parc. Pour le Parc du Pilat, il peut s'agir d'élus, de techniciens, d'un Ami du Parc et d'un membre du conseil scientifique.

Les inscrits sont à ce jour : Claude Bonnel, Michèle Perez, Michel Forest, Emmanuel Mandon, Christine Gazel et Axel Martiche. Les inscriptions seront closes le 12 juillet 2016.